



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 697-701, BOULEVARD BRASSARD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **4 juillet 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation projetée d'une clôture est non conforme. Celle-ci aura une hauteur de 1,5 mètre à 3 mètres dans la marge de recul avant alors que la réglementation municipale exige une hauteur maximale de 1,22 mètre.

De plus, la localisation des aires d'entreposage est non conforme. Ceux-ci sont situés à une distance nulle de la limite avant du terrain alors que la réglementation municipale exige une distance de 15 mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 829 027 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 697-701, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de
JUN deux mille dix-huit.**